

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU LUNDI 4 DECEMBRE 2006**

---

Après l'appel des conseillers communautaires et désignation du secrétaire de séance, Mme RAYNAUD  
Etaient présents M. CARREZ, MM MARTIN, FONTAINE, GHIENNE, VERGNE Vice-Présidents, MM.  
CARTIGNY, DELLMANN, DUHAMEL, LAGILLE, NICOLAS, Mme RAYNAUD, M.ROMANET-  
PERROUX, Mme THOME.

Monsieur GARRON ayant donné pouvoir à M.CARREZ

Monsieur MORETTI ayant donné pouvoir à Mme THOME

Madame CHARRON ayant donné pouvoir à Mme RAYNAUD

Monsieur MORFIN ayant donné pouvoir à M.DELLMANN

M.AUBERT est excusé.

---

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 OCTOBRE  
2006,**

**Sur proposition du Président,**

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des présents,**

**ADOpte** le compte-rendu de la séance du conseil du 9 Octobre 2006.

---

**POINT N°1 : ELECTION DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS DU  
CONSEIL**

**Sur le rapport de M.CARREZ,**

M.CARREZ annonce sa démission en tant que président de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de  
la Marne. Cette démission a été acceptée par M.le Préfet du Val de Marne.

M.CARREZ remercie les délégués de leur confiance au long de son mandat. Il félicite également les services  
de la Communauté d'Agglomération pour le travail accompli.

Il propose de procéder à l'élection du Président et des vice-présidents.

**A – l'élection du Président :**

M Carrez désigne Madame RAYNAUD comme secrétaire de séance. L'élection se déroule sous la présidence  
de M.LAGILLE, doyen d'âge.

Il est alors procédé à l'élection du Président.

M.CARREZ, président sortant, propose la candidature de M.MARTIN.

Votants : 17 (dont 4 pouvoirs)

Exprimés : 17

Abstention : 0

Monsieur MARTIN, ayant obtenu l'unanimité des voix, est proclamé Président de la Communauté  
d'agglomération de la Vallée de la Marne.

**B –Election des Vice-Présidents**

Monsieur MARTIN élu prend la présidence, rappelle le nombre de vice-présidents fixé à cinq par les statuts et  
conduit l'élection des vice-présidents. Il est proposé et accepté par le conseil, de reporter l'élection du 5<sup>ème</sup>  
vice-président.

Ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin :

Votants : 17 (dont 4 pouvoirs)

Exprimés : 17

Abstention : 0

- Monsieur FONTAINE,
-

- Monsieur CARREZ,
- Monsieur GHIENNE,
- Monsieur VERGNE,

Sont proclamés à l'unanimité respectivement 1<sup>er</sup> Vice-Président, 2<sup>nd</sup> Vice-Président, 3<sup>ème</sup> Vice-Président, et 4<sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté d'agglomération de la Vallée de la Marne.

---

**POINT N°2 : MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION - TRANSFERTS DE COMPETENCES – DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE -**

**Sur le rapport de M.CARREZ,**

Lors de notre conseil du 28 juin 2006, nous avons d'une part adopté une redéfinition de l'intérêt communautaire de nos compétences et d'autre part, voté la modification de nos statuts afin d'y introduire de nouvelles compétences. Au nombre de celles-ci, l'éclairage public, l'aménagement et l'entretien des cimetières, le contingent incendie ont été transférés à la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne avec date d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Il est aujourd'hui proposé au conseil de revenir sur cette délibération et de surseoir à cette décision en indiquant dans notre nouvelle délibération que la date d'effet de ces transferts de compétences doit intervenir au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Dans l'intermédiaire, il convient d'adopter de nouveaux statuts pour la Communauté d'Agglomération ; les communes seront alors amenées à les approuver, puis ils seront entérinés par arrêté préfectoral.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité**

Décide de reporter au 1<sup>er</sup> janvier 2008 le transfert à la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne des compétences suivantes :

- Eclairage public (dont illuminations de Noël)
- Aménagement et entretien des cimetières
- Contingent incendie

Adopte les nouveaux statuts de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne en tant qu'ils n'intègrent plus ces compétences.

Invite les conseils municipaux de Nogent sur Marne et du Perreux sur Marne à délibérer sur les présents statuts.

---

**POINT N°3 : APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS A PASSER AVEC L'ASSOCIATION VIVRE ET ENTREPRENDRE EN VAL DE MARNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2007 –**

**Sur le rapport de M.VERGNE,**

**Le conseil communautaire, à l'unanimité**

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**Autorise** Monsieur le Président à établir la convention d'objectifs, dans le cadre de l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires s'y rapportant.

---

**POINT N°4 : APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS A PASSER AVEC L'ASSOCIATION EST VAL DE MARNE INITIATIVE AU TITRE DE L'EXERCICE 2007 –**

**Sur le rapport de M.VERGNE,**

**Le conseil communautaire, à l'unanimité**

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**Autorise** Monsieur le Président à établir la convention d'objectifs, dans le cadre de l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires s'y rapportant.

**POINT N°5 : APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS A PASSER AVEC L'ASSOCIATION CIFF-CIDF AU TITRE DE L'EXERCICE 2007 -**

**Sur le rapport de M.VERGNE,  
Le conseil communautaire, à l'unanimité,  
APRES EN AVOIR DELIBERE**

**Autorise** Monsieur le Président à établir la convention d'objectifs, dans le cadre de l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires s'y rapportant.

---

**POINT N°6 : APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS A PASSER AVEC L'ASSOCIATION TREMPLIN JEUNES AU TITRE DE L'EXERCICE 2007 -**

**Sur le rapport de M.VERGNE,  
Le conseil communautaire, à l'unanimité**

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**Autorise** Monsieur le Président à établir la convention d'objectifs, dans le cadre de l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires s'y rapportant.

---

**POINT N°7 : APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS A PASSER AVEC LA MISSION LOCALE INTERCOMMUNALE AU TITRE DE L'EXERCICE 2007 -**

**Sur le rapport de M.VERGNE,**  
M.CARREZ souligne l'efficacité de l'action de la Mission Locale intercommunale des Bords de Marne.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité,**

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**Autorise** Monsieur le Président à établir la convention d'objectifs, dans le cadre de l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires s'y rapportant.

---

**POINT N°8 : APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS A PASSER AVEC L'ASSOCIATION TOPOLINE AU TITRE DE L'EXERCICE 2007 -**

**Sur le rapport de M.VERGNE,  
Le conseil communautaire, à l'unanimité,**

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**Autorise** Monsieur le Président à établir la convention d'objectifs, dans le cadre de l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires s'y rapportant.

---

**POINT N°9 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2007 -**

**Sur le rapport de M.CARREZ,  
En fonctionnement,**

Recettes :

En ce qui concerne la Dotation Globale de Fonctionnement, nous nous basons sur celle attribuée en 2006, puisque nous bénéficions toujours de la garantie eu égard à notre Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF) et à notre Potentiel Fiscal.

---

La Taxe Professionnelle Unique évolue en raison de la modification des cotisations des entreprises et porte donc désormais sur le chiffre d'affaires. Cette cotisation sur le chiffre d'affaires est plafonnée à 3,5% de la valeur ajoutée. Au delà, un dégrèvement est pris en charge par l'Etat dans une certaine limite, par rapport aux bases et à un taux de référence de taxe professionnelle. Si notre collectivité pratique un taux supérieur de taxe professionnelle, elle sera amenée à prendre en charge ce dégrèvement.

Aujourd'hui, nos bases plafonnées ne représentent que 16% de l'ensemble des bases, notre situation n'est donc pas défavorable.

Les chiffres relatifs aux bases de notre collectivité pour 2007 ne nous ont pas encore été communiqués.

Pour 2007, nous maintiendrons notre taux de taxe professionnelle à 21,55%.

M.CARREZ souligne quand même la faiblesse de nos bases. Il informe cependant du succès de la ZAC du Canal au Perreux sur Marne dans laquelle un promoteur s'est engagé sur 11.000m<sup>2</sup> de bureaux.

Sur Nogent sur Marne, il faut signaler le potentiel du Pôle RER A.

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

M.CARREZ signale que dans un grand nombre de collectivités, cette taxe a connue une très forte augmentation. Nous l'avons stabilisé, en raison de la mise en commun de nos compétences au sein de la Communauté d'Agglomération. M.CARREZ souligne le succès de l'ECOPOINT et précise qu'il s'agit d'un équipement qui n'aurait pu être réalisé hors structure intercommunale.

Dépenses

Dépenses de fonctionnement :

En 2006, nous avons recruté un attaché territorial non titulaire, chargé de mission « entreprises ». Nous venons de concrétiser le recrutement du responsable du Pôle Développement Economique. Nous avons également pourvu le poste d'ingénieur assainissement par le recrutement d'une jeune contractuelle.

Les autres dépenses de fonctionnement sont consacrées à la dotation de compensation majorée du reversement de pénalités SRU, ainsi que les cotisations aux différents syndicats, dont le Syndicat Marne Vive.

Il est proposé de renouveler l'opération Passeurs de Rives, qui connaît toujours un grand succès, en partenariat avec la ville de Champigny et avec le soutien du Conseil Général du Val de Marne.

Les subventions aux associations représentent également une part importante de ce budget. Nous pouvons citer le projet de réalisation de Maison de l'emploi des entreprises des Bords de Marne, qui sera constitué sous la forme associative, ou l'Office de Tourisme Intercommunal désormais constitué sous forme associative également, et qui a vocation à agir sur l'ensemble du territoire intercommunal.

### **En investissement,**

Recettes : elles consistent en trois grandes recettes :

- le Fonds de compensation de la TVA, lié à nos dépenses en travaux d'investissement
- les subventions à obtenir par rapport au programme d'investissement,
- et l'emprunt. A cet égard, signalons que nous n'avons pas eu besoin de recourir à l'emprunt en 2006.

En dépenses, nous allons poursuivre l'opération d'équipement en conteneurs enterrés.

L'étude d'aménagement du Pôle Gare RER E devrait être réalisée début 2007. Les crédits étaient déjà inscrits en 2006, mais non réalisés.

La mise en œuvre d'un site d'e-administration est programmée, pour lequel un cahier des charges a été réalisé. Il devrait voir le jour en 2007.

Nous allons également réaliser la rénovation des trottoirs d'une portion de la RN 34 également inscrite en 2006, mais non réalisée.

Au titre des acquisitions, nous proposons l'inscription d'une dotation pour renouvellement d'équipements informatiques et acquisition de mobiliers, notamment en lien avec le projet d'aménagement de locaux d'archives ; nous avons également un projet d'acquisition d'un véhicule pour le service assainissement.

Le montant global des investissements proposés est de 1.500.000€.

Des informations sont demandées concernant les conteneurs enterrés. Il est précisé qu'un plan indicatif de localisation des conteneurs a été établi. Des études vont maintenant être réalisées, notamment des études de sols, qui vont permettre de déterminer la nature du sous sol et l'importance des réseaux enfouis. Selon les résultats de ces études, nous pourrions être amenés à modifier les lieux d'implantations.

La collecte des ordures ménagères sera réalisée différemment, par des véhicules spécifiques, à des fréquences moindres, en raison du volume de stockage plus important.

L'un des sites qui devra être équipé rapidement est l'Office HLM de Nogent sur Marne.

---

Concernant l'assainissement, nous préconisons le maintien des tarifs de redevance, hors part Générale des Eaux. Les dépenses de fonctionnement se maintiennent. En investissement, il faut signaler la très forte baisse de subvention de l'Agence de l'Eau, qui a pour conséquence d'importants reports de travaux. Nous proposons donc de réduire le programme de travaux de moitié, de façon à poursuivre les mises aux normes et la mise en séparatif, mais à un rythme plus lent désormais, c'est à dire passer de 2.200.000 € de travaux annuels à 1.500.000 €.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité,**

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**Constata** que le débat d'orientations budgétaires – Budget 2007 Principal et Assainissement – est intervenu, conformément aux dispositions législatives qui le fondent et aux règles de fond et de forme qui président à sa tenue.

---

**POINT N°10 : AUTORISATION D'ENGAGER DE LIQUIDER ET DE MANDATER LES DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2007 –**

**Sur le rapport de M.CARREZ,**

**Le conseil communautaire, à l'unanimité,**

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**Décide** d'autoriser l'exécutif de la Communauté d'agglomération de la Vallée de la Marne à engager, à liquider et à mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme, ou d'engagement votées sur des exercices antérieurs, l'exécutif est autorisé à les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement et inscrit les crédits correspondants au budget de l'exercice 2007.

---

**POINT N°11 : AUTORISATION D'ENGAGER DE LIQUIDER ET DE MANDATER LES DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2007 –**

**Sur le rapport de M.CARREZ,**

**Le conseil communautaire, à l'unanimité,**

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**Décide** d'autoriser l'exécutif de la Communauté d'agglomération de la Vallée de la Marne à engager, à liquider et à mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme, ou d'engagement votées sur des exercices antérieurs, l'exécutif est autorisé à les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement et inscrit les crédits correspondants au budget de l'exercice 2007.

---

**POINT N°12 : ACOMPTE DES SUBVENTIONS ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2007 –**

**Sur le rapport de M.CARREZ,**

Considérant la nécessité de permettre aux associations concernées de poursuivre leur activité pendant la période comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier 2007 et la date du vote du budget primitif et en particulier de faire face à leurs charges de personnel,

**Le conseil communautaire, à l'unanimité,**

**APRES EN AVOIR DELIBERE :**

**DECIDE** le versement d'acomptes par douzièmes, conformément à la réglementation en vigueur, au profit des associations suivantes, jusqu'au vote du budget primitif 2007 :

Cette délibération constitue un vote de crédits d'avance sur le budget primitif 2006.

Association	Rappel du montant de la subvention 2006 (euros)	Montant des acomptes mensuels 2007 (euros)
Union des Professionnels du Centre	10 000.00	8 33.400
Mission Locale	116 542.00	9 712.00
CIFF – CIDF	29 600.00	2 467.00
TOPOLINE	40 000.00	3 333 00
Vivre et Entreprendre	60 000.00	5 000.00
Tremplin Jeunes	133 000.00	11 083.00
EVMi	17 481.30	1 457.00
ACTEP	26 805.00	2 234.00

**POINT N°13 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE A L'OTSI DE NOGENT-SUR-MARNE ET APPROBATION DE L'AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIF –**

**Sur le rapport de M.VERGNE,**

Qui informe le conseil communautaire que la fusion des offices du tourisme a été réalisée il y a quelques jours. Il convient dans cette perspective de permettre la clôture en équilibre de l'exercice 2006 de l'office du tourisme de Nogent.

M.CARREZ souhaite que cette fusion génère des économies d'échelle et que l'office intercommunal dispose d'un local unique, par exemple vers le Pont de Mulhouse. M.MARTIN indique que la place du Théâtre de la Scène Watteau serait un lieu idéal pour créer un local commun.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité,**

**Accorde** une subvention complémentaire de 34.000€ à l'Office de Tourisme Syndicat d'Initiative de Nogent sur Marne et approuve l'avenant n°1 à la convention d'objectifs passée avec l'Office de Tourisme Syndicat d'Initiative de Nogent sur Marne au titre de l'année 2006

**POINT N°14 : CONVENTION RELATIVE AU REVERSEMENT DE LA TAXE PROFESSIONNELLE PAR LE SMITDUM A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA VALLEE DE LA MARNE – ANNEE 2006-**

**Sur le rapport de M.CARREZ,**

**Le conseil communautaire, à l'unanimité,**

**Approuve** la convention à intervenir fixant les modalités de reversement de fiscalité au titre du surplus de taxe professionnelle entre la Communauté d'agglomération de la Vallée de la Marne et la Communauté d'agglomération de la Plaine Centrale pour l'année 2006 et autorise le Président de la Communauté d'agglomération de la Vallée de la Marne, ou son représentant, à signer ladite convention.

**POINT N°15 : ARRET DU MONTANT DEFINITIF DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N°2 RELATIVE AU FINANCEMENT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET D'EXPLOITATION D'UNE DECHETTERIE « ECO-POINT » RUE DE METZ AU PERREUX-SUR-MARNE –**

**Sur le rapport de M.CARREZ,**

Il est précisé qu'au total, cet équipement aura coûté 500.000€ et a bénéficié de subventions de la part de l'Etat et de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) à hauteur de 44% du coût total.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité,**

**Arrête** l'autorisation de programme et crédits de paiements approuvée pour l'opération de « construction et d'exploitation d'une déchetterie « éco point » » au montant total de 490 316.91€uros.TTC

La répartition des ressources perçues pour ce programme à caractère pluriannuel s'établit comme suit :

Concours financiers	44%	215 635
Autofinancement	15%	73 548
Emprunt	41%	201 133

**POINT N°16 : ARRET DEFINITIF DU MONTANT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N°1 RELATIVE AU FINANCEMENT DES TRAVAUX DE REHABILITATION DU MARCHÉ LECLERC A NOGENT-SUR-MARNE –**

**Sur le rapport de M.MARTIN,**

Qui indique que la réhabilitation de l'équipement est très satisfaisante, à l'exception d'une malfaçon relative au revêtement de sol. Il est précisé qu'un complément de travaux doit être réalisé concernant les robinets d'incendie armés. Cet équipement a bénéficié d'une subvention de 20% de la part du FISAC (fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce).

**Le conseil communautaire, à l'unanimité,**

**Arrête** l'autorisation de programme et crédits de paiements approuvée pour l'opération de « réhabilitation du marché Leclerc à Nogent sur Marne » au montant total de 664 893.10 €uros.TTC.

La répartition des ressources perçues pour ce programme à caractère pluriannuel s'établit comme suit :

Concours financiers	16%	110 800
Autofinancement	15%	99 734
Emprunt	68%	454 359

**POINT N°17 : ADDITIF A LA DELIBERATION PORTANT ACTUALISATION DES PROCEDURES DE RECOUVREMENT DES CREANCES PAR LE COMPTABLE PUBLIC -**

**Sur le rapport de M.CARREZ,**

**Le conseil communautaire, à l'unanimité,**

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**Complète** la délibération n°05/98 du 12 décembre 2005 de l'alinéa suivant :

« Autorise à titre permanent le comptable receveur à engager par voie d'opposition à tiers détenteur le recouvrement de nos créances. »

**POINT N°18 : ADMISSION EN NON VALEURS DE LA SOMME DE 11 866.47 € REPRESENTANT LES PARTICIPATIONS DES ENTREPRISES ACCUEILLIES AU SEIN DE LA PEPINIERE ET DES FRAIS DE STAGE –**

**Sur le rapport de M.CARREZ,**

Qui indique que l'essentiel de ces admissions en non valeurs consistent en des impayés de loyers de la pépinière.

M.MARTIN indique que les locaux de la pépinière seront réaffecté prochainement en une crèche.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité,**

**Approuve** l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables représentant une somme totale de 11 850.43 €.

---

**POINT N°18 BIS : ADMISSION EN NON VALEURS DE LA SOMME DE 16,04 € AU TITRE DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

**Sur le rapport de M.CARREZ,**

**Le conseil communautaire, à l'unanimité,**

**Approuve** l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables représentant une somme totale de 16.04 €.

---

**POINT N°19 : FIXATION DES TARIFS DES CIMETIERES -SUR LE RAPPORT DE M.CARREZ,**

Ce point est annulé en raison du report du transfert de compétences.

---

**POINT N°20 : INDEMNITES DE FONCTION ATTRIBUEES AUX PRESIDENTS ET VICE-PRESIDENTS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA VALLEE DE LA MARNE –**

**Sur le rapport de M.CARREZ,**

**Le conseil communautaire, à l'unanimité,**

A compter du 4 décembre 2006 les indemnités de fonction attribuées aux président et vice-présidents du conseil communautaire sont fixées de la façon suivante :

<i>Noms - Qualité</i>	<b>Taux en % de l'I.B 1015</b>	<b>Indemnités brutes mensuelles</b>
<b>Président :</b> M Jacques JP MARTIN	110%	4.062,41€
<b>Vice-Présidents :</b> M. Gilles CARREZ	14,81%	546,95€ (plafonnement)
<b>Vice-Présidents :</b> M Jean-René FONTAINE	30 %	1.107,93
M Jacques GHIENNE	30 %	1.107,93
M Dominique VERGNE	30 %	1.107,93

---

**POINT N°21 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS –**

Ce point est annulé en raison du report du transfert de compétences.

---

**POINT N°22 : APPROBATION DE LA CONVENTION D'ORGANISATION D'UNE ACTION D'ALPHABETISATION POUR L'ANNEE 2007 –**

**Sur le rapport de M.CARREZ,**

**Le conseil communautaire, à l'unanimité,**

**Approuve** la convention portant organisation pour l'année 2007 d'actions d'alphabétisation sur la base d'un taux horaire de 52.50 euros exonéré de TVA et autorise le Président à signer ladite convention.

---

**POINT N°23 : APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION ECOUTE ET SERVICES RELATIVE A LA MISE EN PLACE D'UNE PERMANENCE D'ECRIVAIN PUBLIC POUR L'ANNEE 2007 -**

**Sur le rapport de M.CARREZ,**

**Le conseil communautaire, à l'unanimité,**

**Approuve** la convention de partenariat organisant la mise en place d'une permanence d'écrivain public bénévole avec l'association Ecoute et Services et autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces afférentes à la dite convention.

**COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.5211-10 DU CGCT**

- Décision approuvant l'avenant n°7 de la médecine du travail
  - Titulaire : AMET
  - Montant : cotisation de 67,50€ HT par agent
  
- Convention d'inspection pour la vérification des installations électriques du marché du Centre à Nogent sur Marne
  - Titulaire : NORISKO
  - Montant : 513.00€ HT

**L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A VINGT HEURE TRENTE**

**Le Président,**

**Jacques JP MARTIN**